



# Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : [syndicat.supap-fsu@paris.fr](mailto:syndicat.supap-fsu@paris.fr)

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Le 18 novembre 2022

Madame la Maire de Paris,

Notre organisation syndicale veut permettre aux personnels de la DASCO, de se mobiliser contre l'ouverture des centres de loisirs le 2 janvier 2023.

Nous portons la revendication suivante :

- **Fermeture des écoles le lundi 2 janvier 2023 sans prélèvement de jour de JRTT ou de CA pour les agent.es**

Par ailleurs, s'agissant d'une journée extrascolaire, nous réaffirmons les revendications suivantes :

- **Extension des contrats des AREM pour assurer l'hygiène des enfants en maternelle**
- **Limitation au strict minimum des regroupements d'accueils de loisirs (uniquement en cas de travaux programmés impactant potentiellement la sécurité des enfants et personnels ou en cas de fréquentation prévisionnelle en deçà de 15 enfants par ACM)**
- **Octroi de postes supplémentaires en nombre suffisant et plusieurs semaines avant le début des périodes de vacances pour l'accueil des enfants porteurs de handicap et à besoins particuliers**
- **Arrêt du dispositif de fausse « pré-inscription obligatoire » occasionnant une surcharge de travail conséquente pour les REV et ne permettant pas une anticipation juste du nombre d'enfants accueillis**

Afin de permettre aux personnels de se mobiliser, le SUPAP-FSU dépose le présent préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du lundi 2 janvier 2023, couvrant l'ensemble des agent.es titulaires-contractuel.les-vacataires de la direction des affaires scolaires.

Notre organisation syndicale reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des personnels.

Veillez agréer, Madame la Maire de Paris, l'assurance de notre considération.

Pour le SUPAP-FSU,  
Nicolas Leger, Co Secrétaire Général

Madame la Maire de Paris  
Hôtel de Ville  
75196 PARIS cedex 04